

WinFAP – Basics**Aide de travail AT 01**

Auteur : Thomas Ramseier-Schmitz

Version 1.0 – 21.02.2018

Inspectorat des sapeurs-pompiers – Support P+I
031 925 15 97
winfap@gvb.ch**Bases**

- Les exigences concernant les organisations de sapeurs-pompiers ainsi que les tâches administratives sont généralement réglées dans la législation sur les sapeurs-pompiers (LPFSP, OPFSP) et les Instructions concernant les sapeurs-pompiers (ISP) du canton de Berne.
- Avec WinFAP, l'AIB met gratuitement à disposition des sapeurs-pompiers un outil permettant si possible de liquider tous les travaux administratifs : gestion du personnel et attributions de fonctions des sapeurs-pompiers, programme annuel (exercices, séances, manifestations) avec contrôle de présences, décomptes de soldes, inscriptions à des cours cantonaux de sapeurs-pompiers, alarmes, intendance du matériel et bien plus encore.
- Diverses tâches administratives incombent aux sapeurs-pompiers et n'ont pas de signification directe pour les organes de surveillance (AIB / Inspectorat des sapeurs-pompiers / inspecteur des sapeurs-pompiers d'arrondissement). Dans divers domaines, les sapeurs-pompiers peuvent ainsi déterminer si / comment ils effectuent ces tâches dans le WinFAP ou avec d'autres solutions / moyens (p. ex., journal de maintenance, inventaire, solde, contrôle de l'aptitude médicale, etc.).
- Par contre, des synergies existent pour d'autres tâches entre les organisations de sapeurs-pompiers et l'Inspectorat des sapeurs-pompiers (à l'incl. des inspecteurs de sapeurs-pompiers d'arrondissements), qui apportent des avantages de part et d'autre en utilisant WinFAP. Les données saisies dans WinFAP sont ainsi à disposition pour l'analyse par l'AIB en sa qualité d'Inspectorat des sapeurs-pompiers, sans surcroît de travail pour les sapeurs-pompiers. L'AIB édicte des prescriptions seulement pour ce petit domaine, de sorte que le travail administratif puisse être optimisé.
- L'Inspectorat des sapeurs-pompiers utilise les données exclusivement pour son travail et ne les transmet en aucun cas à des tiers. La souveraineté des données incombe dans chaque cas aux mandants respectifs (corps de sapeurs-pompiers). La protection des données est garantie selon les exigences légales et les exigences internes allant au-delà par l'AIB et CodX (document de base "Protection des données" de l'Assurance immobilière Berne AIB).

Souveraineté des données

- La souveraineté des données concernant toutes les "propres" données des organisations de sapeurs-pompiers (personnel, matériel, exercices, interventions, alarme, finances / budget) dans WinFAP incombe aux mandants respectifs. Les données personnelles des m. d. s.-p., les inscriptions dans l'Agenda, les introductions dans le domaine du matériel ainsi que d'autres entrées dans WinFAP sont ainsi en possession de l'organisation de sapeurs-pompiers respective et appartiennent également à son domaine de compétences. Les organes de surveillance, resp. l'administration de cours, ne voient à chaque fois qu'une copie des données qui sont transmises à l'Inspectorat des sapeurs-pompiers. Chaque organisation de sapeurs-pompiers est ainsi elle-même responsable de l'actualisation des données de contact.
- La synchronisation des données avec le canton a chaque fois lieu pendant la nuit. Des modifications de la part des organisations de sapeurs-pompiers sont seulement visibles le jour suivant pour le canton (et inversement). Les inscriptions aux cours, qui peuvent être directement effectuées et sans retard, constituent une exception.
- Pas toutes les données des m. d. s.-p. ne seront transmises au canton. Des coordonnées bancaires ou des remarques internes des sapeurs-pompiers, p. ex., peuvent seulement être consultées par les organisations de sapeurs-pompiers respectives. Il en va de même pour la rémunération interne de m. d. s.-p., p. ex., ou les données détaillées de l'intendance du matériel, qui demeurent au niveau interne des sapeurs-pompiers et ne seront pas transmises.
- En impartissant des droits d'accès, les organisations de sapeurs-pompiers peuvent davantage restreindre la visibilité de données au sein de leur propre organisation de sapeurs-pompiers.
- L'AIB ne transmettra ou ne publiera aucunes données de contact de tous les m. d. s.-p. à des tiers. Les personnes de contact officielles d'une organisation de sapeurs-pompiers (commandant et fourrier) constituent des exceptions. Mais seulement les indications qui ont été fixées par le commandement des sapeurs-pompiers seront en l'occurrence transmises.

- ❑ Des informations générales, publiques seront publiées dans l'Internet, sur le site de l'AIB www.gvb.ch, à la rubrique des Sapeurs-pompiers. Des données complémentaires ou des informations spécifiques sont à disposition d'un cercle de personnes restreint, dans le GVBNET.

Principes généraux

- ❑ La saisie des données de contact significatives de tous les m. d. s.-p. permet l'échange d'informations rapide et ciblé entre l'organisation de sapeurs-pompiers et les m. d. s.-p., mais également entre l'AIB comme organisatrice de cours et les m. d. s.-p. inscrits.
- ❑ Les travaux administratifs d'une organisation de sapeurs-pompiers sont très variés et sont en partie perçus très différemment par les diverses organisations de sapeurs-pompiers. Le but premier n'est pas l'uniformisation des diverses activités, mais un soutien optimal des chargés de fonctions par l'Inspectorat des sapeurs-pompiers.
- ❑ L'Assurance immobilière Berne met à disposition des sapeurs-pompiers un logiciel d'administration au moyen duquel les tâches peuvent également être liquidées.
- ❑ Tous les formulaires sur papier utilisés jusqu'à présent et des saisies électroniques à part devraient être remplacés par WinFAP et l'échange des données correspondantes avec l'AIB devrait être uniformisé et encore amélioré.

Mise en œuvre et soutien

- ❑ L'Inspectorat des sapeurs-pompiers soutient les sapeurs-pompiers, lors de la mise en œuvre des divers objectifs, avec plusieurs offres de support indépendantes. L'utilisation des offres est facultative et s'adresse en premier lieu aux organisations de sapeurs-pompiers qui ne sont pas régulièrement connectées dans WinFAP :
 - Divers aides de travail décrivent les réglages, les déroulements ou fonctions dans WinFAP. Ces Aides de travail sont notamment établis pour les domaines qui ont un rapport direct avec l'échange entre organisation de sapeurs-pompiers – organes de surveillance. Ils seront remis aux organisations de sapeurs-pompiers par e-mail et seront mis à disposition et actualisés dans l'Extranet de l'AIB.
 - Lors d'un échange d'expériences (par arrondissement d'inspection) entre les utilisateurs principaux de WinFAP (fourrier ou administrateur), des besoins et solutions devraient être échangés et discutés mutuellement. Au sens de "par des camarades pour des camarades", les fonctions de WinFAP peuvent ainsi être mieux utilisées. De surcroît, L'Inspectorat des sapeurs-pompiers prend note des besoins des sapeurs-pompiers et coordonne à la rigueur le développement ultérieur de WinFAP, conjointement avec le fournisseur CodX.
 - Dans des situations spéciales, l'Inspectorat des sapeurs-pompiers est également à disposition pour un soutien à l'échelle 1:1. Des solutions seront activement recherchées communément avec les organisations de sapeurs-pompiers concernées.
 - Communément avec CodX, le développement de WinFAP se poursuit. Les besoins précieux des organisations de sapeurs-pompiers sont en l'occurrence pris en considération. Quand bien même l'Assurance immobilière Berne est quelque peu dépendante du fournisseur CodX, qui exploite en principe une "solution standard" en Suisse, elle s'efforce toutefois d'optimiser et de perfectionner l'étendue des fonctions de WinFAP. Conjointement avec d'autres cantons et avec quelque 180 organisations de sapeurs-pompiers dans le dos, l'Assurance immobilière fait toutefois partie des clients les plus importants de WinFAP.

Support de l'AIB

Lors de la mise en œuvre, divers organismes de l'Inspectorat des sapeurs-pompiers sont à disposition pour le soutien :

- | | | | |
|---|-----------------|---------------|--|
| ○ Administration de cours | Gisela Stampfli | 031 925 15 03 | fwmutationen@gvb.ch |
| ○ Domaine des cours, admissions aux cours | Christian Bieri | 031 925 15 21 | cbieri@gvb.ch |
| ○ Second-Level-Support | Mike Stettler | 031 925 15 97 | winfap@gvb.ch |
| ○ Problèmes techniques, log-in | CodX Support | 041 798 11 44 | support@codx.ch |